



## Un réseau 100 % CPE-BC : la clé de la qualité éducative

Le Québec a longtemps été reconnu à l'international pour la qualité de son réseau de centres de la petite enfance basé sur un modèle à but non lucratif. Pourtant, au fil des années, le système des services de garde éducatifs s'est progressivement **privatisé**. Cette évolution **menace la qualité éducative et l'égalité des chances pour les enfants**.

### Un réseau qui se privatise

- **51,2 %** des places en installation sont maintenant offertes dans des garderies privées (données du ministère de la Famille du 31 décembre 2025)
- Les CPE ne représentent plus que **48,8 %** des places en installation.
- Les CPE obtiennent les meilleurs résultats aux évaluations de la qualité éducative, avec un taux d'échec nettement plus faible que les garderies privées (un taux d'échec près de **3 fois plus bas** pour les CPE en 2022-2023)

Or, la qualité éducative est un facteur déterminant pour le développement du plein potentiel des enfants. Des services éducatifs de qualité favorisent la réussite scolaire, la santé et l'intégration sociale, tout en générant des retombées économiques importantes à long terme.

### Une solution réaliste : compléter le réseau des CPE

Le constat est sans équivoque : pour assurer une véritable égalité des chances et bâtir un Québec en santé, tous les enfants doivent avoir accès à une place **de qualité**. Pour ce faire, le Québec doit compléter le modèle qu'il a lui-même créé : un réseau éducatif basé sur les centres de la petite enfance et les bureaux coordonnateurs.

L'AQCPE propose un **plan de transition sur huit ans (deux mandats)** permettant d'atteindre progressivement un réseau composé entièrement de CPE et de bureaux coordonnateurs.

### Les engagements proposés au prochain gouvernement

#### *1. Prioriser les CPE dans le développement de nouvelles places*

Mettre en place des règles de développement basées sur des seuils de qualité éducative.

#### *2. Mettre fin à la création de nouvelles garderies privées*

Instaurer un moratoire sur les nouvelles places privées afin de stabiliser le réseau.

### 3. Mettre en œuvre un plan de conversion vers les CPE

Accompagner progressivement la conversion des garderies privées en centres de la petite enfance. Les analyses de la Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke démontrent qu'un tel plan est **financièrement réalisable** et pourrait être déployé graduellement :

- 1) Conversion des garderies privées non subventionnées (GNS) situées en milieux défavorisés en CPE (*coût supplémentaire estimé à 42 M\$*)
- 2) Conversion des GNS OBNL en CPE
- 3) Conversion des GNS locataires en CPE
- 4) Récupération des GNS fermées afin de les convertir en CPE
- 5) Conversion des GNS propriétaires en CPE (le CPE devient locataire)
- 6) Conversion des garderies privées subventionnées locataires en CPE (*coût supplémentaire de 232 M\$*)
- 7) Conversion des garderies privées subventionnées propriétaires en CPE (le CPE devient locataire) (*Engagement déjà entamé à travers le Grand chantier pour les familles*)
- 8) Possibilité de rachat des bâtiments par les CPE locataires

Investir dans la petite enfance est l'un des investissements publics les plus rentables : il favorise la participation des parents au marché du travail, réduit les inégalités sociales et génère des retombées économiques importantes à long terme.

En parallèle, les services de garde éducatifs en milieu familial répondent à des besoins spécifiques et offrent plus de 72 000 places partout au Québec.

Une responsable de service de garde éducatif en milieu familiale (RSGE) reconnue et subventionnée est soutenue par un bureau coordonnateur (BC) et jouit d'un accompagnement pédagogique et administratif ainsi que de tout un réseau de professionnelles qualifiées.

